



Secrétariat de la CSS du Havre
Xavier BAUDE
pref-sp-havre-cabinet@seine-maritime.gouv.fr

Le Havre, le 20 juin 2025

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE
ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE ET DU HAVRE-ANTIFER
Compte rendu de la réunion du 4 avril 2025**

La séance de la commission de suivi de site (CSS) de la zone industrialo-portuaire du Havre et du Havre-Antifer s'est tenue à la CCI du Havre, sous la présidence de Madame Elsa PEPIN, Sous-Préfète du Havre.

Préambule

Madame PEPIN ouvre la séance et se présente. Elle indique avoir pris ses fonctions à la fin du mois de janvier 2025 et participe pour la première fois à la Commission de suivi de site de la ZIP du Havre. Elle mentionne que l'ordre du jour est assez fourni et qu'il convient de respecter les temps de présentation.

1. Approbation des comptes rendus des dernières séances :

Madame PEPIN demande si les comptes rendus des séances du 5 septembre 2024, du 11 octobre 2024 et du 13 décembre 2024 peuvent être approuvés. Les membres de la CSS ne formulent aucune observation, les compte-rendus sont approuvés.

2. Tableau des incidents et évènements perceptibles :

Monsieur BAUDE précise que la liste des derniers des évènements survenus depuis la dernière CSS a été transmise aux membres de la CSS. Depuis la CSS du 13 décembre 2024, il y a eu 10 évènements. Il rappelle que le tableau récapitulatif est transmis à titre informatif.

Le tableau ne génère aucune question de la part des membres de la CSS.

3. Ouverture de l'espace collaboratif RESANA :

Monsieur BAUDE indique que la plate-forme OSMOSE va prochainement fermer et qu'un transfert est en cours vers la plateforme RESANA. A ce jour, 112 membres sur 188 se sont connectés à RESANA.

Monsieur LECOQ indique qu'il préfère recevoir la documentation par courriel.

4. Appel à candidatures pour constituer un groupe de travail :

Monsieur BAUDE présente les objectifs de l'appel à candidatures. Un retour d'expérience des grèves de 2023 sur la ZIP du Havre avait été organisé en février 2024. Ce retour d'expérience avait conclu à la nécessité d'organiser un groupe de travail constitué de deux représentants par collège.

Monsieur LECOQ souligne l'importance de laisser la gestion des conséquences des grèves aux acteurs de terrain, plutôt que de gérer les grèves elles-mêmes.

Monsieur Chapelle insiste sur la nécessité de clarifier la sémantique, en particulier pour la gestion de la partie sécurité.

Monsieur MARION rappelle que les blocages de la zone industrialo-portuaire ont lourdement affecté l'accès aux sites SEVESO seuil haut et leur sécurité. Il souligne que c'est bien la conséquence des grèves qu'il faut gérer pour permettre le passage des salariés.

Monsieur VALIN affirme que, même en cas de grève, la sécurité a toujours été assurée et que cela ne constitue pas une entrave au droit de grève.

Madame PEPIN propose de continuer la réflexion collective sur les mesures d'organisation pour assurer la continuité d'activité des sites Seveso. Elle propose un appel à candidature le plus représentatif possible pour réfléchir collectivement à cette problématique.

Un appel à candidatures sera envoyé par courriel aux membres de la commission.

5. Actualité réglementaire

Présentation – Nathalie VISTE (DREAL Normandie)

Madame VISTE précise que le point relatif à l'actualité réglementaire se focalisera sur la réglementation des PFAS (alkyls perfluorés et polyfluorés), qui sera complétée par un retour d'expérience de Lauguiconcept. L'objectif est de permettre aux exploitants de mieux comprendre le sujet et d'informer les membres de la CSS sur les progrès à court terme sur la ZIP du Havre.

Madame VISTE présente un premier texte visant à réduire la consommation d'eau potable, ainsi que la loi du 27 février 2025 relative aux PFAS.

Madame LEROY demande à la DREAL Normandie quelle est la certitude relative d'un résultat d'analyse, pas uniquement sur les PFAS. Madame VISTE note la question pour approfondir la réponse ultérieurement.

Madame VISTE précise que les PFAS impactent plusieurs domaines. Les PFAS sont une famille de milliers de substances utilisées depuis 50 ans, très résistantes et imperméables. Les PFAS sont présents dans divers produits, les peintures, les vêtements imperméables, les produits anti-tâches, les produits de soin, etc. Elle rappelle que les mousses anti-incendie sont utilisées pour éteindre des feux. La présentation de Lauguiconcept permettra d'avoir un retour d'expérience sur l'utilisation de mousses anti-incendie.

Les mousses anti-incendie sont utilisées pour éteindre des feux à l'aide d'installations fixes ou d'engins mobiles. Certaines substances sont déjà réglementées par l'Union Européenne, d'autres avec des échéances plus lointaines, et certaines non encore réglementées. Il est donc nécessaire de respecter les restrictions actuelles et d'anticiper les futures. Les changements de produits nécessiteront des adaptations des installations pour s'assurer de l'absence de PFAS dans les réseaux de stockage.

M. LE TOUZE fait part de son inquiétude concernant les vêtements de protection portés par les salariés. Monsieur MICHEL répond qu'une loi interdira certaines importations de textiles à usage de protection. Cependant la loi s'appliquera à l'horizon 2030. Monsieur LE TOUZE répond qu'on ne peut pas se satisfaire d'un tel horizon.

Madame VISTE précise qu'il sera demandé aux exploitants de lister les PFAS contenus dans les émulseurs et de s'assurer de l'absence de PFAS dans les réserves. Pour remplir cet objectif, il est recommandé d'utiliser la méthode TOP Assay. Madame VISTE indique que la liste des émulseurs est susceptible d'évoluer. Elle rappelle que les PFOS (perfluorooctane sulfonate) sont interdits depuis 2010 et que les PFOA (acide perfluorooctanoïque) seront interdits d'ici la fin de l'année 2025.

A la question posée par Monsieur LE TOUZE, Madame VISTE confirme que les PFAS pourront encore être utilisés pour des essais, mais pas pour la formation des personnels. Par ailleurs, elle indique que les stations d'épuration ne traitent pas ce genre de substances.

Monsieur MARECHAL souligne qu'il existe peu de filières pour le traitement des eaux usées contenant des PFAS. Madame VISTE confirme que c'est effectivement un problème.

M. BRUNEAU remercie les services de l'État pour leur présentation sur le sujet des PFAS. Il souligne qu'il reste beaucoup de travail à accomplir et que la réglementation doit encore évoluer. Bien que la loi

avance, M. BRUNEAU insiste sur la nécessité d'aller plus loin. Il exprime sa préoccupation quant à l'inaction apparente de la Commission européenne sur ce sujet.

M. BRUNEAU mentionne que le site de TotalEnergies est considéré comme un site majeur dans la production de PFAS. Aussi, il demande comment TotalEnergies compte traiter ce sujet. Monsieur MARION clarifie que TotalEnergies ne produit pas d'émulseurs, mais qu'il en est simplement utilisateur. Un plan d'action est en cours pour trouver de nouveaux émulseurs tout aussi efficace, en lien avec les autorités de tutelle.

Présentation – Vincent RIOLLET (LAUGUICONCEPT)

Monsieur RIOLLET présente un retour d'expérience sur l'utilisation des mousses anti-incendie. Il rappelle que les PFAS sont omniprésents dans notre environnement quotidien, notamment les dépôts et les entrepôts industriels.

Il présente un mode opératoire pour accompagner les industriels dans la gestion de ces substances, et les principaux points de vigilance :

- Il est crucial de réaliser un état des lieux des installations actuelles pour identifier les produits utilisés ;
- Les nouveaux produits, souvent plus lourds, peuvent nécessiter des modifications des installations existantes. En cas de changement de produit, il est important d'évaluer leur efficacité, notamment pour l'extinction d'incendies. Dans certains cas de figure, cela pourrait même impacter les scénarios du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Par exemple, les nouveaux émulseurs sans fluor peuvent nécessiter de changer des cuves et des pompes ;
- Cette transition pourrait être l'occasion pour les Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) de revoir leur stratégie d'intervention ;
- La décontamination des cuves nécessite un retraitement important. Il est essentiel de connaître le produit de départ pour déterminer le traitement approprié ;
- La sécurité des sites sera impactée par ces changements, nécessitant des moyens de transition pour assurer la sécurité pendant cette période.

Madame la Sous-Préfète remercie l'intervenant pour sa présentation. Monsieur LECOQ soulève la nécessité d'avoir d'autres présentations pour mieux comprendre les implications. Il précise que la loi prévoit une réduction progressive des seuils avant de parvenir à l'état zéro PFAS. Malgré une dramatisation de la situation, les problèmes liés aux PFAS devraient être réduits au fil du temps. Il observe un décalage entre la loi et la réalité opérationnelle.

Monsieur LECOQ demande si le nettoyage des installations est absolument nécessaire. Monsieur RIOLLET répond qu'il faut au préalable analyser les eaux. Par exemple, si des joints ne sont pas changés, il peut rester des PFAS. On ne vise pas le zéro absolu, mais une diminution des seuils.

Monsieur MICHEL conclut que la trajectoire nationale est de réduire la teneur en PFAS dans les eaux dans un délai de cinq ans.

6. TotalEnergies – retour d'information sur un départ de feu le 25 janvier 2025 :

Présentation : David MARION (Directeur)

Monsieur MARION présente un retour d'information sur un départ de feu de caniveau. Il localise l'événement, à savoir un feu de caniveau signalé à l'angle des rues B et 4. Il rappelle le contexte de fortes pluies avant l'incident, ayant entraîné des niveaux d'eau élevés. Le feu a duré 15 minutes dans un caniveau, avec un impact modéré. Il précise la gestion de l'événement : les équipes, l'astreinte, la présence de la DREAL, du SDIS, et les moyens de stockage.

Le Poste de Commandement (PC) exploitant a été activé dès que l'événement est survenu, à 14h07 (8 minutes après le début de l'incident). Le chef de quart a décidé d'activer le niveau 2. Il a été vérifié si le feu était alimenté ou non, un critère important pour le POI, ainsi que le volume du feu. Le directeur des opérations a pris la main sur les opérations et a déclassé l'incident car il a vu que le feu n'était pas alimenté. Les équipes d'intervention ont été maintenues jusqu'à ce que le feu soit sous contrôle.

L'analyse de l'événement a révélé que les fortes pluies ont causé la présence d'hydrocarbures qui surnageaient en contact avec des lignes chaudes. Les actions mises en œuvre ont été discutées.

Monsieur BRUNEAU remercie le directeur d'être venu en personne. Pour cet événement, il a été alerté par son premier adjoint qui a signalé un fort dégagement de fumée. Monsieur BRUNEAU souligne que, sur ce coup-là, il n'y a pas eu de communication. Il a bien compris pourquoi le déclenchement du POI n'a pas été effectué, mais il exprime son inquiétude sur la nature de l'incident. Monsieur BRUNEAU revient sur l'origine des causes qui risquent de revenir, notamment les fortes pluies, et comment améliorer l'évacuation des caniveaux, ainsi que l'élévation du niveau de la mer et le niveau de l'eau.

Monsieur MARION comprend que le bruit ou les fumées inquiètent et qu'il faut informer la population. La raffinerie a 90 ans, et la sensibilité est de plus en plus élevée. La raffinerie travaille sur le curage de tous les caniveaux, l'enlèvement de sables, de planches, ce qui prend du temps.

Monsieur LE TOUZÉ demande quels sont les effectifs moyens en quart et s'ils disposent d'équipement en moyens d'intervention. Monsieur MARÉCHAL répond qu'il y a 7 pompiers de la raffinerie et 5 pompiers pétrochimistes. Monsieur MARION ajoute que ce chiffre est complété par du personnel d'exploitation et que c'est une moyenne.

Monsieur LE TOUZÉ demande si, pour un POI important, parmi les opérateurs, il y a des personnes aptes à gérer des événements plus importants. Monsieur MARION répond affirmativement et précise qu'il y a du personnel formé.

Monsieur CHICOT souligne que tous les phénomènes perceptibles de l'extérieur doivent faire l'objet d'une information.

Monsieur CHAPELLE, comme chez Synthomer, s'interroge sur l'horaire de relève. Monsieur MARION répond que tous les opérateurs sont formés pour utiliser l'extincteur et que l'horaire de relève est 30 minutes avant 13h.

Monsieur CHAPELLE se questionne sur la dérive de cet incident et sur le déclenchement de la sirène pour alerter les salariés et les sociétés autour. Il exprime que le déclenchement du POI est quand même pour alerter l'environnement interne et externe.

Monsieur CHAPELLE souligne que cela rejette une responsabilité forte sur une personne.

Madame PEPIN rappelle que, dans ce type d'établissement, il y a une gradation des événements avec des dispositifs adaptés, locaux et externes, en fonction du niveau de gravité. Une personne agit dans un environnement bien compris, mais il y a un écart entre un événement et la communication. Un événement qui a semblé sans trop de gravité peut être perçu différemment à l'extérieur. Madame PEPIN indique que les explications apportées sont tout à fait acceptables.

Monsieur CHAPELLE ne comprend pas qu'on ne déclenche pas de POI sur un départ de feu.

Monsieur MICHEL rappelle la réglementation : chaque site Seveso a un POI. Les différents sites, en fonction de leur configuration, n'ont pas tout à fait les mêmes actions. C'est à l'exploitant d'estimer si l'événement peut impacter l'extérieur. Par contre, il faut informer très vite, même si on voit des sirènes et des pompiers. Il y a quand même un formulaire à envoyer, mais cela a été fait tardivement dans le cas présent.

Monsieur VALIN demande s'il y avait des pompiers premiers secours. Monsieur MARION répond affirmativement.

Monsieur VALIN souligne qu'il faut faire intervenir la sirène.

Monsieur REVEILLERE de l'Agence de l'Eau s'interroge sur la gestion des eaux et demande si une partie s'est déversée dans le réseau. Monsieur MARION répond qu'il n'a pas souvenir de rejet d'eau au réseau d'eau extérieur. Monsieur REVEILLERE mentionne un rejet 5. Madame VISTE précise que ce fut une question importante ; toutes les précautions ont été prises pour stocker les eaux, mais la décantation a été faite pendant 30 minutes et a donc demandé des prélèvements toutes les heures à partir de 21h.

Monsieur MARÉCHAL mentionne que 3 véhicules des services de secours sont intervenus, mais qu'un véhicule n'a pas fonctionné. Monsieur MARION répond qu'ils ont interdit l'utilisation d'émulseur pendant les exercices.

7. CARE – Retour d'information sur le déclenchement d'un POI le 10 février

Présentation – Lucie GUITON (Directrice)

Madame GUITON présente un retour d'information concernant le déclenchement d'un Plan d'Opération Interne (POI) survenu le 10 février 2025. Madame GUITON rappelle que le site, construit en 1995, est divisé en plusieurs cellules et emploie 25 collaborateurs en journée ouvrée.

Madame GUITON rappelle les faits. Lors de travaux extérieurs de modernisation du système incendie, une tuyauterie en PVC a été endommagée. Le système de détection incendie fonctionne par aspiration du réseau en PVC. La rupture de la tuyauterie a provoqué une sur-aspiration des fumées, entraînant un déclenchement inapproprié du POI.

Elle mentionne également les travaux de modernisation du système d'extinction en remplissant les cellules en mousse en moins de 3 minutes, avec un premier essai effectué le 25 novembre 2024 dans le Bâtiment 1 et un second essai prévu en 2025 dans le Bâtiment 2. Ces travaux ont nécessité la division du bâtiment CARE 2 en deux sous-cellules.

Parallèlement aux travaux de modernisation du système incendie, le 10 février, une entreprise extérieure effectuant des modifications sur la charpente a endommagé un tuyau, provoquant une sur-aspiration et un déclenchement intempestif du POI. Une levée de doute a été effectuée pour confirmer l'absence de départ de feu réel. Les eaux ont été pompées et il a été confirmé qu'il n'y avait pas de PFAS dans les émulseurs. Un message "Allo Industrie" a été diffusé uniquement sur le site internet.

Monsieur LE TOUZÉ souligne que le site est ouvert de 8h à 17h30 et qu'en dehors de ces heures, il n'y a pas de pompiers sur site, seulement des opérateurs. Monsieur CHAPELLE demande plus de précisions sur les moyens d'urgence. Madame GUITON répond qu'il existe une convention avec la société CHANE pour la gestion des urgences.

Monsieur MICHEL rappelle l'importance de vérifier, à travers des exercices, que l'organisation est pertinente.

8. CHEVRON – Retour d'information sur le déclenchement d'un POI le 20 février

Présentation – Monsieur Bastien DUFRESNE (Directeur QHSE Chevron)

M. DUFRESNE présente le retour d'expérience d'un incident impressionnant survenu le 20 février 2025 lors d'une opération de dépotage de chaux. Il s'agissait d'une rupture mécanique d'une citerne en composite contenant 20 tonnes de chaux inerte, ayant provoqué un épandage au sol sans conséquence humaine ni environnementale. Le chauffeur, choqué, a été rapidement pris en charge. Aucun salarié ne se trouvait à proximité immédiate.

L'événement est survenu à 8h24. La citerne s'est couchée et a percuté un muret de rétention, projetant un morceau de citerne à 50 mètres. Un POI a été activé à 8h40 après une évaluation des risques, bien que les autorités aient jugé que les circonstances ne nécessitaient pas un tel déclenchement. Néanmoins, la réactivité de l'exploitant et la communication proactive ont été saluées. Le POI a été levé à 12h.

Monsieur LABAT souligne qu'il s'agissait d'un événement impressionnant qui a frôlé l'évènement majeur. Il demande également s'il y avait une surcharge de plus de 20 tonnes. Monsieur DUFRESNE répond que des citernes sont pesées à l'entrée du site, et qu'il y a peu de chance qu'un fournisseur transporte significativement plus de chaux que commandé et payé. Des investigations sont en cours sur l'état des citernes composites, connues pour être sensibles au vieillissement et aux réparations multiples. Il a été constaté une faiblesse structurelle à la base, déstabilisant le centre de gravité. Monsieur DUFRESNE précise qu'il s'agissait d'un dépotage partiel (8 T sur les 28 T possibles). À court terme, CHEVRON a suspendu l'usage de citernes composites, demande leur vérification par les transporteurs, et vise à terme un remplacement par des citernes métalliques.

Monsieur CHAPELLE rappelle que la chaux est un produit volatile et poussiéreux. Il demande si les salariés ont été suivis après cet incident, quelles ont été les actions de Chevron sur ce type de citerne. Monsieur DUFRESNE répond que la chaux est un produit inerte, classé en raison des irritations qui peuvent être provoquées. Il précise qu'aucun salarié ne se situait à proximité du camion sans protection respiratoire. CHEVRON a stoppé les livraisons avec des citernes en composite, et demande dans l'immédiat aux transporteurs de vérifier les citernes et d'utiliser uniquement des citernes en métal.

Monsieur CHAPELLE félicite CHEVRON pour sa réactivité et le déclenchement rapide de leur sirène. Monsieur DUFRESNE précise que c'est le POI qui a été déclenché, une alerte lancée via Allo industrie et non pas la sirène.

Monsieur MARÉCHAL demande si une explosion aurait pu avoir lieu. Monsieur DUFRESNE répond que cette hypothèse a été écartée suite au visionnage des caméras du site, et que l'hypothèse la plus vraisemblable est un défaut structurel. L'éclatement a été causé par la chute de la citerne.

Madame JORDAN demande comment on fait pour ramasser la poussière. Monsieur DUFRESNE répond que l'intervention s'est faite à l'aide de pelles.

Monsieur BOULET indique qu'il existe des cages anti-basculement pour éviter ce type d'accident. Monsieur DUFRESNE étudie cette piste en observant les bonnes pratiques de ses voisins industriels.

9. Divers :

M. VALIN fait état d'odeurs suspectes constatées le 21 mars dans son jardin ; il s'est avéré qu'elles provenaient d'un autre site. M. VILLEVAL rappelle que la sirène n'est qu'un outil parmi d'autres et que son déclenchement doit être adapté au contexte afin d'éviter des inquiétudes anxiogènes.

10. Bilan déchets de ETARES :

ETARES n'était pas disponible pour cette séance plénière. La présentation du bilan sera programmée à une date ultérieure.

11. Conclusion :

L'ordre du jour étant épuisé, Madame PEPIN remercie les participants à la réunion et précise le calendrier des séances pour 2025 :

- vendredi 27 juin 2025 – 9h ;
- vendredi 10 octobre 2025 – 9h ;
- vendredi 12 décembre 2025 – 9h.

Pour le préfet et par délégation,
la Sous-Préfète du Havre,



Elsa PEPIN

Annexe n° 1 : Liste des membres de la CSS et présence des membres à la CSS du 4 avril 2025

Collège ADMINISTRATION				
Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
SOUS- PRÉFECTURE DU HAVRE	Titulaire	Mme Elsa PEPIN	Sous-Préfète du Havre	Présente
		M. Xavier BAUDE	Adjoint au chef de cabinet, sous- préfecture du Havre	Présent
SIRACEDPC 76	Titulaire	Mme Tiffany WEYNACHTER	Directrice du SIRACED-PC	Excusée
	Suppléant	M. Guillaume KERGOAT	Chef du bureau de la gestion de crise et de la planification	Présent
	Suppléant	M. Mathieu LALLIER	Chargé de planification ORSEC et des risques technologiques	Présent
ARS Normandie	Titulaire	M. Jérôme LEBOUARD		
	Suppléant	Mme Aurélia VAN DUFFEL	Technicienne sanitaire	
	Suppléant	Mme Emmanuelle MARTIN	IES Environnement, Extérieur & Littoral'	
DDETS	Titulaire	M. Philippe GARBE	UC Le Havre	
	Suppléant	M. Pascal DESILLE LEGEAY	Directeur départemental	
DDTM 76	Suppléant	Mme Laetitia KUBIAK	Chargée d'études prévention des risques technologiques	
	Titulaire	M. Bruno VERMONT	Chef du STH	
	Suppléant	M. Rémi CORGET		
	Suppléant	M. Miguel SANTIAGO	STH	
	Suppléant	M. Bastien GOULE		Présent
DREAL Normandie	Titulaire	M. Stéphane MICHEL	Chef de l'UD Le Havre	Présent
	Suppléant	Mme Nathalie VISTE	Adjointe au chef de l'UD Le Havre	Présente
	Suppléant	Mme Karine LETURQ		Présente
Sous-Préfecture de Lisieux (14)	Titulaire	M. Guillaume LERICOLAIS	Sous-préfet de Lisieux	
SDIS 76	Titulaire	M. Luc TACONNET		
	Suppléant	M. Julien HURE		Présent
	Suppléant	M. Sylvère PERROT		
	Suppléant	M. Didier GONDE		
SDIS 14		M. Bruno BETTIOUI		

Collège ELUS des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES				
Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
Mairie de Gonfreville l'Orcher	Titulaire	M. Alban BRUNEAU	Maire de Gonfreville-l'Orcher	Présent
		M. Christian CHICOT		Présent
Mairie d'Harfleur	Titulaire	Mme Christine MOREL	Maire de Harfleur	
	Suppléant	M. Dominique BELLENGER	Adjoint au maire	
Mairie du Havre	Titulaire	M. Edouard PHILIPPE	Maire du Havre	
	Suppléant	Mme Marie-Laure DRONE	Adjointe au maire du Havre chargée de la sécurité	Excusée
Mairie de La Poterie-Cap d'Antifer	Titulaire	M. Cyriaque LETHUILLIER	Maire de La Poterie-Cap d'Antifer	
	Suppléant	M. Christophe BEMAC	Mairie de La Poterie-Cap d'Antifer	
Mairie d'Oudalle	Titulaire	M. Jean-Michel ARGENTIN	Maire de Oudalle	Présent
Mairie de Rogerville	Titulaire	Mme Avelyne CHIROL	Maire de Rogerville	
Mairie de Saint- Jouin-Bruneval	Titulaire	M. François AUBER	Maire de Saint-Jouin-Bruneval	
	Suppléant	M. Olivier HENRY	Adjoint au maire	Excusé
Mairie de Saint- Martin-du- Manoir	Titulaire	M. Jean-Luc LEFORT	Maire de Saint-Martin-du-Manoir	
Mairie de Saint- Vigor- d'Ymonville	Titulaire	Mme Sandrine LEMOINE	Maire de Saint-Vigor-d'Ymonville	
	Suppléant	M. Jacques TETARD	1 ^{er} adjoint au Maire	
Mairie de Sandouville	Titulaire	M. Jacques DELLERIE	Maire de Sandouville	Présent
	Suppléant	M. Michel DALLONGEVILLE	Adjoint en charge de la sécurité et des travaux	
Président du conseil régional	Titulaire	M. Hubert DEJEAN de la BATIE	Vice-Président de la Région Normandie	Excusé
	Suppléant	M. Augustin BOEUF	Vice-Président du Département de la Seine-Maritime	
Président du conseil départemental	Titulaire	M. Bertrand BELLENGER	Président du conseil départemental	
	Suppléant	M. Florent SAINT MARTIN	Vice-Président du conseil départemental	Excusé
CC du pays d'Honfleur et Beuzeville	Titulaire	M. Nicolas PUBREUIL	Délégué communautaire	
	Suppléant	Mme Martine HOUSSAYE	Vice-Présidente	
Président de la CU LHSM	Titulaire	M. Hubert DEJEAN de la BATIE	Vice-Président transition énergétique et déchets	Excusé
	Suppléant	M. Jean-Pierre LEDUC	CC déchets	

Collège RIVERAINS				
Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
CCI du Havre	Titulaire	M. François HAAS	Membre associé	Présent
	Suppléant	M. Vincent DUBOS	Conseiller technique	
Comité du quartier des neiges	Titulaire	M. Jean-Pierre THOURET	Vice-président	
	Suppléant	Mme Mauricette TREBUTIEN	Présidente	
Eco choix	Titulaire	M. Michel BRUNO	Membre	Excusé
	Suppléant	Mme Françoise JORDAN		Présente
Ecologie pour Le Havre	Titulaire	Mme Annie LEROY	Vice-Présidente	Présente
	Suppléant	M. Xavier LEMARCIS		Présent
Estuaire SUD	Titulaire	Mme Marie-Noëlle BUDIN		Excusée
	Suppléant	M. Michel AUVRAY	Vice-Président	
HAROPA Port / DT Le Havre	Titulaire	M. Emmanuel LUDOT	Directeur de la transformation de la zone industrielle du Havre	
	Suppléant	Mme Linda DOUET		Présente
Les côtes blanches	Titulaire	M. André VALIN	Membre du bureau	Présent
Maison de l'Estuaire	Titulaire	M. Martin BLANPAIN	Directeur	
	Suppléant	M. Thomas LECARPENTIER	Chargé de mission	
Oxygène Estuaire	Titulaire	M. Mickaël BARON	Président	
	Suppléant	M. Frédéric GUERIN		
Saint-Jouin développement durable	Titulaire	M. Guy LEMIGNOT	Président	
	Suppléant	M. Sylvain POURIER	Vice-Président	
SOS Estuaire	Titulaire	M. Arnaud LABAT	Président	Présent
	Suppléant	M. Patrice BONAY	Vice-Président	
Union Locale PEEP du Havre et de sa région	Titulaire	M. Christian HUARD	Président	
	Suppléant	M. Emmanuel DIARD	Trésorier	

Collège EXPLOITANTS				
Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
CHANE Terminal	Titulaire	M. Cyril LEPRETRE	Directeur	
	Suppléant	Mme Virginie DESPORTES	Responsable QHSE	
CARE	Titulaire	M. Ludovic LE MAGUEROU	Directeur général	
	Suppléant	Mme Lucie GUITON	Directrice de site	Présente
	Remplaçante	Mme DELAMOTTE		
CHEVRON ORONITE	Suppléant	M. Philippe LESAGE	Directeur QHSE	
	Titulaire	M. Olivier CLAVAUD	Directeur industriel et logistique	
CIM	Titulaire	M. Alan JEANNE	Directeur des terminaux pétroliers	Présent
	Suppléant	M. Kévin CAYROL	Responsable du département HSE et ASIP	Excusé
ETARES	Titulaire	M. Bruno LEBARON	Directeur général	
ETARES Environnement - UNIFER	Titulaire	M. Samuel LEBAIN	Directeur	
LUBRIZOL	Titulaire	M. Nicolas ADAM	Directeur	
	Suppléant	M. Mathieu PLANQUETTE	Manager conformité réglementaire	
NORGAL	Titulaire	M. Clément CAPBER		
	Suppléant	M. Guillaume LEBERTOIS	Responsable QHSE	Présent
OSILUB	Titulaire	M. Olivier NAVETTE		Présent
	Suppléant	M. Arnaud DOSNON	Responsable de site	
SEDIBEX	Titulaire	M. Gaëtan DE RAUCOURT		Présent
	Suppléant	M. Alexandre MARTINET		Présent
SEPP	Titulaire	M. Emmanuel HORLAVILLE	Directeur QSE	
	Suppléant	M. Christophe CRAMOYAN	Directeur	Présent
SEREP	Titulaire	M. Laurent GALLIEN	Directeur général	Présent
SEREP	Suppléant	M. MELLIER		Présent
SHMPP	Titulaire	M. Pierre MARTINOT	Directeur	Présent
	Suppléant	Mme Emilie JEAN	Responsable QSSSE	Présente
SIBANYE- STILLWATER	Titulaire	M. Guillaume DESCAMPS	Directeur de site	
	Suppléant	M. Cédric RIOULT	Chef du département QHSE	
SIGALNOR	Titulaire	M. Damien LEBAIR	Chef de centre	Présent
	Suppléant	M. Thierry BUREL	Responsable d'exploitation, adjoint chef des centres	
SUEZ RV VAL Estuaire	Titulaire	M. Alain MALHERE		
	Suppléant	M. Maxence DUTILLOY		
SYNTHOMER	Titulaire	M. Guillaume LEGAY	Directeur	Présent
	Suppléant	Mme Virginie DESPORTES	SHE Manager	
TOTALENERGIES Fluids	Titulaire	Mme Dominique MALLIA		Présente
	Suppléant	Mme Alexandrine CHOFFAT		
TOTALENERGIES Plateforme de Normandie	Titulaire	M. David MARION	Directeur	Présent
	Suppléant	M. Guillaume ALLIOT		
YARA	Titulaire	M. Yves BAUWENS		Présent
	Suppléant	M. Rahebar BASHA		Présent
	Remplaçant	M. Charles LEONARD		Présent

Collège SALARIÉS				
Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
CSSCT de ALKION TERMINAL	Titulaire	M. Jean-Luc NAAS	Membre élu	Présent
	Suppléant	M. Julien LEBLOND	Membre	
CSSCT de CHEVRON- ORONITE	Titulaire	M. Eric LE TOUZÉ	Membre élu	Présent
	Suppléant	Mme Marie DUVAL	Membre élu	
CSE/CSSCT CIM	Titulaire			
	Suppléant	M. Samuel LEPILLER	Secrétaire	
CSE LUBRIZOL Le Havre	Titulaire	M. Bertrand BOULET	Secrétaire du CSE LUBRIZOL Le Havre	Présent
	Suppléant	M. Thierry ROLLAND	Secrétaire	
CSE/CSSCT NORGAL	Titulaire	M. Benjamin CAUMONT	Représentant	
	Suppléant	Mme Sandra WALTENER	Représentante	
CSE/CSSCT SEDIBEX	Titulaire	M. Franck VEILLON	Secrétaire	
	Suppléant	M. Laurent BARRAY		
CSE/CSSCT SIBANYE STILLWATER	Titulaire	M. Kevin KORZEMIAKIN	Secrétaire	
	Suppléant	M. Benjamin DROUILLARD	Membre	
CSE/CSSCT SYNTHOMER	Titulaire	M. Sylvain CHAPELLE	Secrétaire	Présent
	Suppléant	M. Jérôme BAILLEUL	Membre	
CSE/CSSCT TOTALENERGIE S Fluids	Titulaire	M. Olivier VAN RUYMBEKE	Membre élu	
	Suppléant	M. Gilles RECHER	Membre élu	Présent
CSE/CSSCT TOTALENERGIE S Plateforme de Normandie	Titulaire	M. Johan SENAY	Représentant	
	Suppléant			
CSE/CSSCT YARA	Titulaire	M. Charles LEONARD	Délégué du personnel	Présent
	Suppléant	M. Yohann ROUSSEAU		
Salariés d'OSILUB	Titulaire	M. Jean-Jacques RIOU	Membre du CSE	
	Suppléant	M. Yves VIGNAUD	Membre du CSE	
Salariés de SEREP	Titulaire	M. Michael LE GOULVEN	Délégué du personnel	
	Suppléant			
Salariés de SHMPP	Titulaire	M. Madgide ARRAHMANE	Délégué du personnel	
	Suppléant	M. Anthony LEGROS		
UL CFDT Le Havre	Titulaire	M. Philippe FLEURY	Représentant	
UL CFTC Le Havre	Titulaire			
	Suppléant	M. Stéphane LAINÉ	Membre du conseil d'administration	
UL CGT-FO	Titulaire	M. Thierry DELPECHES	Représentant	
	Suppléant	M. Florian MARECHAL	Représentant	Présent
UL CGT Harfleur- Tancarville	Titulaire	M. Frédéric BICHOT	Membre élu	
	Suppléant			
Union départementale CFE-CGC Le Havre	Titulaire			
	Suppléant	M. Damien CAMPION	Représentant	

Collège PERSONNALITÉS QUALIFIÉES				
Membres	Titulaire/ Suppléant	Prénom NOM des personnes présentes	Fonction	Présence
AGENCE DE L'EAU SEINE- NORMANDIE	Titulaire	M. Michel REVEILLERE	Chargé d'aide au fonctionnement – service des performances environnementales	Présent
AGENCE DE L'EAU SEINE- NORMANDIE	Suppléant	M. Mathieu BLONDEAU	Chargé d'opérations industrie	
ATMO NORMANDIE	Titulaire	M. Jérôme CORTINOVIS	Ingénieur	
ATMO NORMANDIE	Suppléant	M. Sébastien LEMEUR	Responsable du pôle exploitation des données	Présent
Député de la Seine-Maritime	Titulaire	M. Jean-Paul LECOQ	Député de Seine-Maritime	Présent
ORMES	Titulaire	M. Pascal MALLET	Directeur adjoint	
ORMES	Suppléant	M. Emmanuel BARRE		
ORMES	Suppléant	M. Moulaye KANE		Présent
ORMES	Suppléant			
SYNERZIP-LH	Titulaire	M. Jean-Michel VILLEVAL	Secrétaire général	Présent
SYNERZIP-LH	Suppléant	Mme CHRISTEL SEBIRE		Présente
SYNERZIP-LH	Suppléant	M. Matthias DEMMER		Présent

INVITÉS et SERVICES		
Membres	Prénom NOM des personnes présentes	Présence
TOTALEnergies	M. Jean-Yves CAPELLE	
	M. François LEOTIONG	
	M. Antony RAULT	Présent
	M. Thomas COURTY	
CHEVRON ORONITE	Bastien DUFRESNE	Présent
LAUGUICONCEPT	M. RIOLLET	Présent
MEDEF	M. Fabrice TOURRES	Excusé
CCI Seine Estuaire	Mme Sandrine CAPO	
Ville de Gonfreville l'Orcher	M. Christian CHICOT	Présent
	M. Benoît EMRINGER	Présent